Neuilly notre ville

LE MENSUEL D'INFORMATION DE NEUILLY-SUR-MARNE - N°82 - MAI 2013

Ville fleurie

Le plan local de prévention des déchets p. 8 et 9
Le Grand Visuel : programme p. 15 et 16

Sommaire

6

6

9

22

Couverture : Fleurissement de la Ville (été 2012)

3 **Editorial**

4 **Conseil municipal**

5, 8, 9 **Cadre de vie**

6 **C'était en... mars, avril**

7-13-21 **Actualité**

10 à 12 **Urbanisme**

14 **Evènement**

15-16 **Grand Visuel**

17 **Département**

18-19 **L'agenda**

20 **Culture**

22 **Sports**

23 **Histoire**

24-25 **A propos**

26 **L'agenda des seniors**

27 **Pratique**

Directeur de la publication Jacques Mahéas
Responsables de la rédaction Anne-Marie Mahéas et Nadine Dufour
Conception et réalisation P.A.O. Barbara Vigon
Photographies Bruno Franceschi et Nadine Dufour
Imprimerie IME - **Distribution** Mairie
Tirage 15500 ex - **2ème trimestre 2013**

Pour contacter la mairie :
Internet : *www.mairiedeneuillysurmarne.com*
accueil : *01 43 08 96 96*
adresse : *1 place F. Mitterrand-93330 Neuilly-sur-Marne*

Stop ! Pas d'amalgame !

La distribution des composteurs.

Le comportement inadmissible de quelques élus dont les responsabilités sont immenses devrait-il rejaillir sur toute la classe politique ?
"Tous pourris" serait le slogan à la mode !
C'est grossier, inexact et injuste.

Pendant des dizaines d'années, j'ai côtoyé des élus municipaux et je peux témoigner - pour la quasi-totalité d'entre eux - de leur dévouement, de leur honnêteté et de leur désintéressement.

Prenons l'exemple des indemnités de ces élus municipaux.

La règle générale

Elles sont calculées sur la base de l'indice brut 1015 de la fonction publique et sur le nombre d'habitants de la commune. Le total des indemnités mensuelles à Neuilly-sur-Marne ne peut dépasser un crédit maximum de 19 918 € calculé à partir de :
- 110 % de l'indice brut 1015 pour le Maire,
- 44 % pour les maires-adjoints.

Soit pour le Maire : 3 415,98 €
Pour chacun des 11 Maires-adjoints : 1 500,21 €

A Neuilly-sur-Marne

Le mandat de conseiller(e) municipal(e) est bénévole, ce qui nous est apparu anormal lorsqu'il assume une délégation. En conséquence, **le Maire et les adjoints ont décidé de diminuer leurs indemnités personnelles afin de défrayer les 20 conseillers municipaux.**

Pour le même total, 19 516 €, la répartition actuelle est donc :
Maire : 68,81 % de l'indice brut 1015, soit **1 999,24** €
Maires-Adjoints (11) : 36 %, soit 1 220,47 €
Conseillers Municipaux (20) : 6 %, soit 204,58 €

Leurs responsabilités sont importantes ; leurs heures de présence à l'Hôtel de Ville, dans les équipements et les manifestations sont souvent supérieures aux 35 heures par semaine, surtout pour les retraités.

Ils reversent personnellement 23% de ces indemnités au Parti Socialiste (pour ceux qui sont adhérents).
Pour ma part, cette indemnité a longtemps servi à aider le PS.
En 2012, par exemple, plus de 4 000 € ont été dépensés pour payer les charges et des réparations du local 45 rue Théophile Gaubert. Ajoutons les frais de la campagne des primaires pour la désignation de F. Hollande…
Aucun élu ne se plaint, personne ne réclame de reconnaissance mais un peu de respect pour des mandats bien remplis et beaucoup de dévouement au service des Nocéens.

Jacques Mahéas
Votre Maire

Lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le choix du futur concessionnaire de la ZAC de Maison Blanche

Extraits de l'ordre du jour du conseil municipal du jeudi 25 avril 2013

Dotation de solidarité urbaine 2012. Bilan
La commune bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources propres et supportant des charges élevées. Le montant de la dotation est déterminé en fonction de la faiblesse du potentiel financier (975,73 € par habitant), du nombre de logements sociaux (5 369), du nombre de bénéficiaires d'allocations logement de la commune (7 825) et du revenu par habitant (12.132,77 €).

Subventions versées grâce à la DSU (2.433.281 €.)
- au Centre Social (C.C.A.S.) du quartier des Fauvettes 140.708 €
- à l'association Nocéenne Jeunesse Culture et Loisirs 24.000 €
- à l'association Insertion Défi Economique 106.000 €
- à la Mission Locale 85.260 €
- au Centre Communal d'Action Sociale 417.582 €
- au Service Maintien à Domicile 348.161 €
- à l'Office Municipal des Sports 59.000 €
- au Foyer-logement Pierre Bérégovoy 78.745 €

Frais d'études pour la Maison de la Petite Enfance 227.370 € et pour la médiathèque 79.988 €.
Travaux à la patinoire 70.663 €, au gymnase Pallud 259.243 €, au stade Foulon 420.019 €, à l'Espace Loisirs Léo Lagrange 116.542 €.

Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France 2012. Bilan.
La répartition de cette dotation aux communes les plus pauvres se fait en fonction du potentiel fiscal, du nombre de logements sociaux et de l'effort fiscal de la commune.

Actions entreprises grâce à ce fonds de 2.119.794 € :

Investissement
- travaux au gymnase Cerdan 36.032 €, dans les écoles 825.933 €, dans les offices 70.619 €, médiathèque 219.182 €, maison de la petite enfance 44.477€, sous-sol patinoire 378.951 €, camping 87.768 €, éclairage public 147.855 €, mobilier urbain 36.230 €

Fonctionnement :
- location de cars pour les sorties scolaires 13.971 €
- organisation de centres de vacances à destination des enfants nocéens 258.776 €

Avance de trésorerie de 300 000 € à la Caisse des Écoles

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'exécute, d'un point de vue financier et budgétaire, sur le budget de la Caisse des Écoles de Neuilly-sur-Marne.
La participation de l'État prévue intervient toujours très tardivement dans les comptes de l'établissement. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une avance de trésorerie de 300 000 € à la Caisse des Écoles de Neuilly-sur-Marne

Garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis pour une opération de construction de 18 logements locatifs sociaux et réhabilitation de 99 logements situés esplanade de Rambouillet.

Aménagement du secteur de l'est nocéen : lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le choix du futur concessionnaire de la ZAC de Maison-Blanche.

Aménagement du secteur de l'est nocéen - ZAC de Maison-Blanche : création d'une commission d'aménagement.

Afin de mener à bien la consultation pour le choix de l'aménageur de la ZAC de Maison-Blanche à Neuilly-sur-Marne, il convient de créer une commission d'aménagement dédiée à l'opération.
Il est proposé qu'elle soit constituée, de cinq membres titulaires, choisis par le conseil municipal, et de cinq membres suppléants.
Il est également proposé que la commission soit présidée de droit par M. le Maire, comme c'est la règle en matière de marchés publics.
Proposition : Mme Mazzucco, M. Rein, M. Morabito, M. Trégouet, Mme Fadhuile-Crépy, comme membres titulaires, et M. Maljean, Mme Gilson, M. Le Tallec, M. Bensaïd, comme membres suppléants.

Constitution d'un comité de pilotage dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets.

Convention de mise à disposition des données de thermographie aérienne par infrarouge entre la ville et le département du 93.

Le journal a été envoyé à l'imprimerie avant la date du Conseil Municipal. Les votes n'ont pu être pris en compte.

Lors du conseil municipal du 28 mars, les 38 points à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité, sauf le budget primitif de la commune pour 2013. Sur 37 votants, il a recueilli 34 voix pour et 2 voix contre.

La prochaine séance aura lieu le 30 mai 2013 à 21h

ERRATUM

**Dans le numéro précédent en pages 9 et 11, une erreur de manipulation a fait apparaître deux fois le même "camembert", celui du compte administratif. La rectification a été faite sur le site de la ville.
Nous adresserons un exemplaire papier aux personnes qui le demanderont.**

Collectes

Les objets encombrants

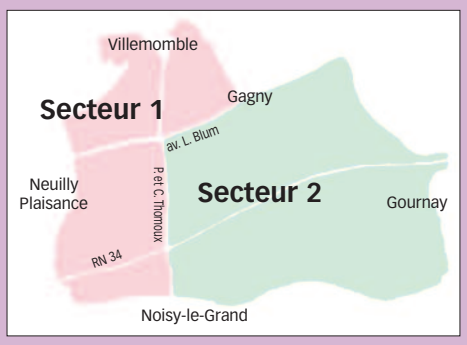

☞ **SECTEUR 1**
nord et ouest de la commune
jeudis 2 mai et 6 juin

☞ **SECTEUR 2**
Sud et est de la commune
vendredi 3 mai et mercredi 5 juin
Penser à sortir les encombrants,
la veille du jour de ramassage, après 19h.

Attention
Certains déchets sont exclus de la collecte des objets encombrants :
les produits dangereux ou corrosifs (bouteilles de gaz, batteries, pots de peinture, huiles usagées...), les objets trop lourds, les objets de plus de 2m x 2m, les verres (fenêtres, miroirs...), les déchets verts, les troncs d'arbres, les gravats, les éléments de carrosserie et de mécanique automobile, les pneus, les ordures ménagères, les cartons avec garnitures diverses (polystyrène, paille...), les DEEE (appareils avec une prise, batteries ou piles), les distributeurs ayant l'obligation de les reprendre au moment de l'achat d'un nouvel appareil.
Les piles sont à apporter en mairie.
Quelle que soit la collecte, les poubelles (jaunes ou marron) ne sont autorisées sur la voie publique que les veilles des jours de collecte à partir de 19h jusqu'au lendemain 14h maximum.
Pour tous rens. appeler le 01 49 44 63 43.

Les déchets toxiques

Ils sont à apporter à l'Ecobus :
samedi 18 mai
de 9h à 12h, sur le parking de l'Hôtel de Ville (accès boulevard Carnot)

Les déchets verts

Ils sont à apporter à la SEPUR
(69, rue des Frères Lumière),
le mercredi et le samedi de 8h à 12h.
Se munir d'un justificatif de domicile.
En dehors des collectes, vous pouvez déposer gravats et déchets verts
à la déchetterie intercommunale,
62, rue Anatole France à Romainville.
Tél. 01 41 83 77 20
Fermeture le 1er mai uniquement.

Les arbustes de nos massifs
Le lilas (Syringa vulgaris)

Le lilas est un grand arbuste à croissance rapide très connu pour ses fleurs en grappes parfumées.
Il est originaire du sud-est de l'Europe et de l'ouest de l'Asie et appartient à la famille des Oléacées. Son nom proviendrait du Persan "milack" qui signifie mauve en référence à sa couleur. En France, il est connu au moins depuis le XVIème siècle, époque à laquelle il apparaît sur des peintures.
De couleur bleu lilas ou blanche, les fleurs poussent début mai. Les variétés originelles ont des fleurs simples, les plantes à fleurs doubles sont des variétés sélectionnées connues sous le terme de lilas français. Au XIXème siècle, l'horticulteur nancéen Victor Lemoine créa plus de 200 variétés. Plusieurs dizaines d'entre elles sont toujours multipliées et commercialisées, les plus répandues portent le nom de Lemoine.
Le lilas pousse dans tous types de sols et permet de constituer des haies libres et des brise-vent dans les grands parcs. Si l'on dispose d'un grand jardin, il sera planté isolément dans un endroit ensoleillé près d'une allée ou des habitations pour profiter de son parfum.
Il ne faut pas hésiter à en faire des bouquets pour apprécier son parfum dans les appartements. La cueillette des fleurs permet de tailler la plante à la bonne période. Il faut donc en profiter pour maintenir la forme en boule de cet arbre.
Dans notre ville, de nombreux lilas sont utilisés sous forme de haies dans le parc des 33 hectares, notamment le long de la piste cyclable rue Hippolyte Pina.

Inscrivez-vous au concours de fleurissement organisé par la ville et participez au concours départemental

Concours de fleurissement 2013

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Tél. .....
Demande mon inscription au Concours de Fleurissement de la France 2013 - Dans la catégorie
(cocher la case correspondante)
❒ Jardin fleuri
❒ Balcon fleuri - Indiquer l'étage
❒ Entreprise fleurie *(Indiquer le nom de l'entreprise)*
❒ Résidence fleurie *(Indiquer le nom de la résidence)*

Coupon à retourner avant le 20 juin au service Environnement
157 rue P et C. Thomoux - 93330 Neuilly-sur-Marne

C'était en... mars, avril

Salon des métiers et des emplois

Cette 6ème édition qui rassemblait une centaine de recruteurs à l'initiative du service municipal RSA a rencontré un vif succès. Le 28 mars au gymnase Deglane, plus d'un millier de visiteurs, jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion sont venus à la rencontre des entreprises et des organismes de formation pour nouer des contacts, recueillir des conseils ou trouver des pistes de formation.

Un artiste à l'école

Les élèves des classes de CM2 des écoles Jean-Baptiste du Hamel et Paul Valéry, les collégiens de deux classes de 6ème du collège Honoré de Balzac, avec leurs professeurs, ont travaillé ensemble lors d'ateliers animés par l'artiste **Bruno Keip**.
Le 9 avril, avait lieu le vernissage de l'exposition de leurs œuvres à l'hôtel de ville en présence des élus, des enseignants et des familles.

Exposition

Sous la houlette de leurs professeurs, **Chantal Adam, Christian Hache et Eugenia Toledo Aragon**, les jeunes adhérents des ateliers poterie, dessin et arts plastiques de l'Espace Léo Lagrange et du centre culturel présentaient leurs travaux dans le cadre d'une exposition organisée du 9 au 27 avril. L'occasion d'un partage avec le grand public et leurs familles.

Trophée Robin Levrey

Les 30, 31 mars et le 1er avril, le hockey sur glace était en fête. Suivant la tradition, le club organisait le trophée Robin Levrey, compétition destinée aux moins de 15 ans qui accueillait des équipes internationales et voyait la victoire de l'équipe écossaise devant les joueurs amiénois.

Zones bleues : nouvelles règles

La règlementation impose aux communes de préciser les durées de stationnement dans leurs zones bleues. A Neuilly-sur-Marne, ces zones sont très limitées. Dans toutes les rues et les parkings concernés, dont la liste figure ci-dessous (avec le nombre de places), la durée maximum autorisée sera de **1 heure 30**.

Parkings : Hôtel de Ville (151), école Jules Verne (20), Haute Ile (99), cimetière (21), angle rue Jules Lamant/boulevard Foch (14), maison des services publics (10), angle rue des Romarins/rue de Lattre de Tassigny (32), résidence les Berges de la Marne (14).

Rues et boulevards : des Haies (36), Ferdinand Buisson (33), Pasteur (61), Cossonneau (22), Marx Dormoy (9).

De nouveaux panneaux règlementaires les signaleront.

Véhicules électriques

La ville possède un parc automobile important, essentiellement technique, renouvelé progressivement lorsque c'est nécessaire. Lorsque ces véhicules ne sont pas destinés à sortir de la ville, donc que leur durée d'autonomie n'est pas une condition impérative, les services optent pour des véhicules électriques.

C'est ainsi que **le service technique environnement dispose de 7 camionnettes de type "Goupil", les services technique bâtiment, sport et le camping en ont chacun une.** Ce véhicule polyvalent est idéal pour transporter des petites quantités de matériaux ou pour effectuer la collecte des corbeilles en ville. Le service bâtiment a aussi un Berlingo Citroën.

Non polluants et silencieux, ils sont particulièrement adaptés à l'entretien des espaces verts.

Travaux sur les voies publiques

Rue du Dauphiné.

Le forage pour la géothermie en est à ses débuts. Dans un premier temps, avant d'alimenter le futur quartier de l'Est Nocéen, il fournira plusieurs quartiers actuels de la ville pour le chauffage urbain. Il convient donc de prévoir d'ores et déjà les canalisations nécessaires.

Des chantiers ont débuté, d'autres suivront qui risquent de perturber la circulation de mars 2013 à août 2014.

Voici les axes concernés et les périodes prévues pour ces travaux. Le premier quartier concerné est celui des Fauvettes (certains chantiers sont en cours), rues du Dauphiné, d'Auvergne, du 8 mai 1945, du Roussillon, d'Ile de France : mars, avril, mai 2013.

Les principaux "points noirs" à venir :

- Avenue du 8 mai 1945 (tronçon entre la rue du Roussillon et la rue d'Artois) : **40 jours de travaux du 29 avril au 21 juin 2013.**
- Rue Paul et Camille Thomoux (tronçon entre le collège H. de Balzac et le carrefour de la Résistance) : **60 jours de travaux du 24 juin au 13 septembre 2013.**
- Carrefour de la Résistance : **30 jours de travaux du 15 juillet au 23 août 2013.**

D'autres tranches suivront jusqu'en 2014.

Programme de prévention des déchets

En réponse à l'ADEME* et conformément à la loi, la ville s'est engagée à mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets.
L'objectif fixé est ambitieux : réduire la production d'ordures ménagères de 7% en 5 ans !

© Fotolia

La prévention

Définition : un produit devient un déchet lorsqu'il est abandonné. La prévention, c'est l'ensemble des actions effectuées avant l'abandon qui permettent de réduire la quantité de déchets générés et leur nocivité.

Attention, la prévention n'est pas le tri, ce sont deux actions différentes et complémentaires. Le but est de désengorger nos poubelles avant de trier. Afin de progresser et de faire diminuer encore le poids des déchets mis en décharge ou incinérés, il faut les réduire en amont de leur production.

La nouvelle hiérarchisation des modes de traitement est donc :

1° prévention,
2° réemploi,
3° valorisation matière (tri et recyclage),
4° valorisation énergétique (incinération),
5° enfouissement (décharge).

Bien sûr pour atteindre cet objectif, le rôle des industriels est primordial, car c'est au moment des différentes étapes de la fabrication des produits que l'on doit anticiper les déchets qu'ils engendreront lors de leur utilisation par les consommateurs et lors de leur mise au rebut (schéma p 9).

Bref historique

Jusqu'en 1884, les ordures jonchaient les rues, lorsque le préfet de la Seine, **Eugène-René Poubelle**, imposa l'usage de récipients fermés pour les recueillir. Cette décision rencontra de nombreuses résistances mais finit par se généraliser à tout le territoire.

La collecte systématique par les collectivités ne fut vraiment généralisée qu'après la 2ème guerre mondiale. Les ordures étaient alors évacuées et mises en décharge. Puis on envisagea leur **valorisation en tant que combustibles** : elles furent incinérées pour produire de l'énergie (chauffage des immeubles).
A partir de 1975, leur quantité ne cessant de s'accroître, et pour diminuer les tonnages mis en décharge, la **collecte sélective** s'organisa et débuta par l'apport volontaire du verre et du papier dans des conteneurs placés sur la voie publique dans de nombreuses villes.
Cette collecte sélective devint systématique dans des poubelles de couleurs différentes, l'objectif étant la **valorisation et le recyclage des matériaux collectés** : verre, papier et carton, plastiques, métaux…

A Neuilly-sur-Marne

Les quantités de déchets des particuliers varient beaucoup selon les lieux. En milieu rural, on jette beaucoup moins qu'en milieu urbain. Même d'une ville à l'autre, il y a des variations importantes.
Ainsi en Seine-Saint-Denis, si l'on additionne toutes les formes de collectes (les ordures ménagères, le tri, les encombrants, le verre, les déchets verts, les déchets ménagers dangereux, les DEEE, les textiles, les dépôts sauvages…) **Neuilly-sur-Marne est parmi les villes qui "rejettent" le moins de déchets par habitant : 386 kg/hab** contre 451 à Coubron et 545 à Villemomble.

Le tri : les efforts à poursuivre

A l'analyse du contenu des poubelles nocéennes, il apparaît, malgré une nette amélioration au cours des dernières années, que **des efforts peuvent et doivent être faits dans le tri :** encore trop de verre, de papier, de plastique recyclable, de métaux, de textiles, de D3E (déchets électriques et électroniques)...

Dans un premier temps, **il faut donc être encore plus vigilant dans le respect des dispositifs mis en place.** Il faut utiliser toutes les possibilités.

A Neuilly-sur-Marne, nous avons la chance d'avoir sur place **l'Association Nocéenne des Familles et les Compagnons d'Emmaüs.**

La première collecte **les vêtements propres et en bon état** dans un but caritatif : les redistribuer à des familles en difficulté financière. Elle organise des bourses aux vêtements et aux jouets.

Les seconds récupèrent **tous les objets dont vous n'avez plus l'usage** : meubles, vaisselle, textiles, jouets... Ils sont revendus à bas prix. Le produit des ventes sert là aussi à aider des personnes défavorisées. Les compagnons restaurent aussi et recyclent.

La prévention, quelques exemples

☞ Ne pas mettre au rebut les D3E : lorsque vous renouvelez un appareil électrique ou électronique quel qu'il soit, le vendeur doit reprendre l'ancien. Ce service est inclus dans le prix du nouvel appareil. Sinon vous pouvez l'apporter à la communauté Emmaüs.

☞ Apporter les textiles aux associations citées ou dans des conteneurs spécifiques qui peuvent être placés dans des propriétés privées.

☞ Boire de l'eau du robinet, afin de faire des économies importantes et de réduire le nombre de bouteilles en plastique rejetées.

☞ Éviter le gaspillage alimentaire, réutiliser les restes, vérifier les dates de péremption.

☞ Éviter les produits jetables (lingettes, couches...).

☞ Indiquer sur sa boîte à lettres le "refus de pub".

☞ Composter ses déchets bio-dégradables.

☞ N'imprimer que les documents indispensables.

La prévention à toutes les étapes : tous concernés !

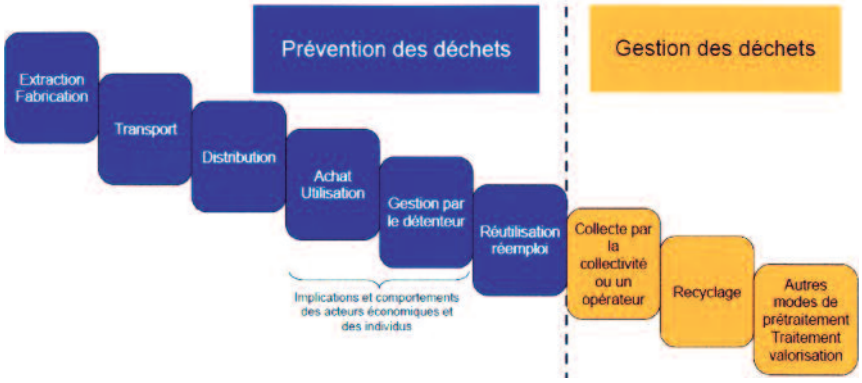

Les actions de prévention portent sur les étapes amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou la collectivité depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation et le réemploi

☞ Imprimer recto-verso.

☞ Choisir une imprimerie éco-responsable.

Les avantages de la prévention se mesurent aussi par leur **impact positif économique et sur l'environnement** : moins de camions pour transporter les ordures, moins de mises en décharge ou en incinération, c'est moins de pollution et moins de frais.

La ville s'est donc engagée résolument dans ce projet et appelle les Nocéens à y participer au quotidien.

A savoir : les capsules métalliques ou en plastique pour machines à café sont recyclables. A Neuilly-sur-Marne on peut les déposer à la librairie presse du centre commercial des Fauvettes.

© Fotolia

(Agence de l'Environnement et de maîtrise de l'Energie)*

Remise des composteurs

Il y avait affluence à l'Hôtel de Ville le samedi 6 avril pour la remise des composteurs aux Nocéens qui en avaient fait la demande.

C'est dans le cadre de la prévention des déchets que la ville a pris l'initiative de cette distribution gratuite.

Après un accueil convivial et un diaporama exposant le mode d'emploi, **Jacques Mahéas**, avec **Michel Méheust**, **Henri Rein et Aldo Morabito,** maires-adjoints et **Jean-Marie Delbos**, responsable adjoint du service environnement, ont répondu aux nombreuses questions. Puis, sur le parking, ce fut la distribution des composteurs de bois, accompagnés du seau en plastique à placer éventuellement dans la cuisine pour recueillir épluchures et déchets des fruits et légumes.

Le centre de tri des collectes sélectives de Sevran organise **une journée Portes ouvertes samedi 25 mai de 9h30 à 16h30.** L'occasion de mieux comprendre le fonctionnement de cet équipement qui traite chaque année 10 000 tonnes de déchets pré-triés et participe à leur valorisation par le biais du recyclage. Exposition et visites gratuites.

Réunion publique

ZAC du “centre ancien”

La ZAC du Centre Ville a été créée en 2004. Sa mise en œuvre est bien avancée. Sur les 5 îlots délimités, deux sont terminés et habités (n° 1 et 5) soit 209 logements, deux autres (îlots 3 et 4) sont en construction, soit 87 logements. Plusieurs bâtiments anciens avaient été laissés à l'écart du projet. La modification de la ZAC vise à les intégrer au nouveau quartier. Il s'agit des n° 62, 64 et 68 rue Théophile Gaubert.

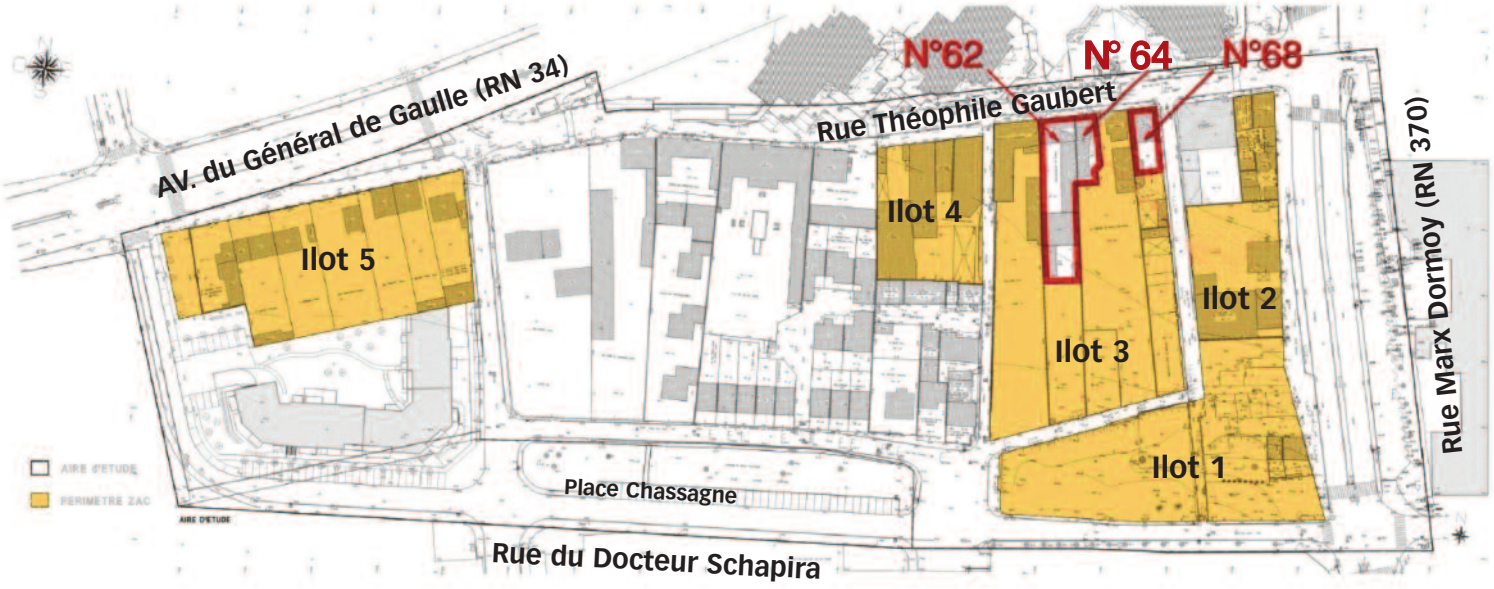

La présentation

Le point sur l'état de réalisation a été exposé et le nouveau plan masse a été présenté. M. le Maire a fait remarquer que l'architecture de certains bâtiments évoque celle des édifices qu'ils ont remplacés : anciens bains-douches sur la place Chassagne et auberge du Grand Cerf, rue Théophile Gaubert. Le calendrier prévisionnel de réalisation des immeubles et des équipements publics (voirie, réseaux divers) a été présenté.

Il est à remarquer une anomalie : une maison individuelle a été exclue de la ZAC et sera maintenue (décision des Bâtiments de France) sur la rue Marx Dormoy.

L'extension de la ZAC n'a appelé aucune remarque.

LES QUESTIONS-RÉPONSES

Le plan de circulation

Les rues desservant cette zone sont assez étroites.

Elles seront élargies mais les flux de voitures supplémentaires engendrés par les nouveaux habitants risquent de provoquer des files d'attente au niveau du feu tricolore situé à l'intersection de la rue du Dr Schapira avec l'ex RN 370 (angle du square de l'eau).

Il faudrait donner la possibilité de rejoindre l'ex RN34 sans contourner tout le quartier.

Des comptages seront effectués et le plan de circulation sera réétudié par les services municipaux.

Les commerces

Il semble que les surfaces commerciales prévues soient trop importantes compte-tenu des possibilités de stationnement et des habitudes de consommation.

Le problème du petit commerce a été évoqué : manque de candidats pour des commerces de bouche. Dans le centre plusieurs sont partis en raison de l'augmentation excessive des prix des baux. D'autre part on constate l'implantation de commerces engendrant des nuisances pour le voisinage : vente d'alcool jusqu'à des heures tardives, provoquant attroupements et tapage.

M. le Maire a rappelé qu'il n'avait aucun pouvoir sur l'installation des commerces, qui est libre. Le seul moyen d'action de la ville est le rachat des locaux. Ce qu'elle

fait au cas par cas, mais ne peut pas généraliser.

Les surfaces commerciales seront donc révisées à la baisse, en particulier dans la rue Théophile Gaubert. Elles seront maintenues sur la rue Marx Dormoy.

Le chenil du commissariat

C'est un problème récurrent que la ville tente de résoudre depuis plus de douze ans (1997). M. le Maire a tenu à en rappeler les épisodes pour ceux qui le découvrent.

Les résidents du premier bâtiment construit rue du docteur Schapira ont signalé **les aboiements nocturnes intempestifs des chiens de la brigade cynophile** qui a été installée derrière le commissariat sans en référer à la municipalité. Devant les protestations justifiées des habitants et l'absence de proposition de la police, le maire avait avancé une solution : **déplacer le chenil vers le parc municipal des 33 hectares** où se trouve déjà un club canin. Bien sûr, la police devait prendre en charge la construction et le gardiennage nécessaire.

Malgré cet accord qui semblait satisfaire les deux parties, et malgré les nombreuses relances de la ville, rien ne s'est concrétisé.

A l'arrivée du **préfet Lambert, J. Mahéas** lui a rappelé ce problème non résolu. **Une autre solution a alors été envisagée :** la préfecture avait signé un accord avec le département qui acceptait **d'accueillir la brigade cynophile dans le parc départemental de la Courneuve.** Le transfert était imminent ! Le problème semblait résolu ! On attend toujours... Et les nouveaux arrivants, comme les anciens, continuent de subir les nuisances.

Il semble que le personnel de la brigade ne veuille pas de l'implantation à la Courneuve. Cependant, à l'occasion d'une réunion récente, le préfet a semblé "redécouvrir", dans le dossier, la proposition du maire, qui tient toujours. **En reconnaissant que c'était la meilleure solution, il a opposé le manque de moyens. C'est un service de l'Etat.** Les Nocéens n'ont pas à payer par leurs impôts locaux ce qui relève du budget national, d'autant que ce service est départemental.

Toutefois la ville est prête à construire le chenil si le préfet s'engage à verser un loyer qui permettra d'amortir les frais engagés.

Au 1er plan, les bâtiments entrant dans la ZAC, au 2ème plan l'immeuble de l'ilot 4.

Les réseaux

Le point a été fait sur ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire. Tous les travaux de création des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été menés ainsi que ceux de renforcement du réseau de distribution en eau potable et pour la défense incendie. Il reste à réaliser, rue du Docteur Peneau, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens (FT et ERDF) et le passage de la HTA jusqu'au poste de distribution public EDF installé dans la construction SEMINOC îlot 3 sud.

La construction du réseau pour le déploiement de la fibre optique a été confiée à l'établissement public DEBITEX par les départements du 95 et du 93. La délégation de service public à été transférée par DEBITEX à la société DEBITEX TELECOM. Cette dernière a d'ores et déjà déployé le réseau sur le territoire nocéen pour le raccordement des équipements publics et des grands ensembles résidentiels. Il appartient dorénavant aux copropriétés de contractualiser avec un opérateur pour le raccordement des résidences en fibre optique.

Le périmètre

M. le maire a rappelé que ce périmètre est définitif. Un promoteur privé a déposé un permis de construire pour le n° 50 rue Théophile Gaubert et il négocie l'achat du n° 52.

L'école

Les enfants du secteur seront scolarisés soit à l'école Louis Amiard, soit à l'école Louis Pasteur (maternelles et élémentaires)

Les échanges, très constructifs ont abouti à des propositions concrètes.

Déclaration de revenus

Vous devez déclarer vos revenus **avant le 27 mai** même si vous n'êtes pas imposable. L'avis de non-imposition qui vous sera adressé par l'administration fiscale sera en effet nécessaire pour accéder à la plupart des prestations sociales (RSA, APL) ou pour calculer le montant des services municipaux comme la restauration scolaire, l'accueil en crèche ou en centre de loisirs.

Si vous n'avez pas reçu la déclaration à votre domicile, vous pouvez retirer le formulaire auprès de votre centre des impôts.

5 rue des Martyrs de la Déportation à Neuilly-sur-Marne. Tél. 01 49 44 21 00. Sip.neuilly-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr

Dernière concertation publique sur le P.L.U.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, appelé à remplacer le Plan d'Occupation des Sols, arrive dans sa dernière phase, après des années d'études et de concertation (2007, 2008, 2010).

La lutte pour la suppression de l'autoroute A103, dont le tracé persistait sur le territoire de la ville, a retardé son élaboration. Bien qu'il figure encore sur l'ancienne version du SDRIF*, il devrait disparaître bientôt avec l'adoption du nouveau SDRIF par la Région Ile-de-France.

Le projet de PLU doit prendre en compte le PPRI*, le Grenelle de l'environnement, les études environnementales, le Plan de déplacements urbains, le Programme Local de l'Habitat (300 logements par an à Neuilly-sur-Marne 2012/2017) et en dernier lieu, le projet du Grand Paris (Réseau de transport et 70 000 logements construits par an en Ile de France). Le futur quartier de l'Est Nocéen a bien sûr été pris en compte.

Les différents plans de zonages ont été examinés et commentés, puis **Jacques Mahéas** a donné la parole aux participants. Avec **Henri Rein**, maire-adjoint et avec les responsables du service urbanisme et le cabinet d'études, ils ont répondu aux questions.

Le débat

- Les grands principes du PADD sont : la préservation des espaces verts, l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables, la géothermie.
- Les effets bénéfiques de la **zone franche urbaine** sur l'activité et sur l'emploi dans la ville ont été rappelés par le responsable des entrepreneurs des Chanoux. Sera-t-elle pérennisée ?

Ce serait un atout pour la zone d'activité prévue le long de la RN 34.

- **La requalification de la RN 34** réside surtout dans la valorisation et la diversification des activités commerciales.
- Il faudra **valoriser les entrées de ville** (rappel de l'opposition de la SNCF à toute intervention sur le pont qui traverse la RN34).
- **Nature des futurs commerces,** rappel de la loi : petites et moyennes surfaces peuvent s'implanter sans autorisation. Difficultés pour attirer et conserver des petits commerces de qualité.
- Question sur **les moyens de transport "Grand Paris"** : ligne Orange ou métro ligne 11 ? Quel que soit le choix, il sera souterrain, et il y aura 2 gares à Neuilly.

Le problème de la synchronisation logements/métro est posé. La continuité du **bus en site propre** sera assurée.

- **Sur l'avenue de Maison Blanche**, la hauteur prévue à R+2 à la place du passage de l'autoroute pose question. C'est la hauteur de nombreux pavillons de la ville, dont plusieurs dans le quartier de l'Avenir. La hauteur sera étudiée.
- L'est Nocéen doit être **un véritable éco-quartier.**

**Les sigles : SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile de France ; PPRI : plan de prévention des risques d'inondation ; PADD : projet d'aménagement et de développement durables.*

Votez pour eux !

Dans le cadre du Brevet Informatique et Internet qu'ils préparent à la cyber base, **les élèves d'une classe de CM1/CM2 de l'école Pasteur** ont participé au concours ***"Le respect à la loupe"*** initié par la SNCF et se sont mobilisés pour répondre à l'une des thématiques : le respect des autres, des biens publics ou de l'environnement dans les transports ferroviaires.

La concertation qui s'est instaurée au sein de la classe n'a pas été vaine puisqu'elle a débouché sur la réalisation d'une affiche incitant les jeunes au respect des règles de sécurité dans les transports. Et à l'écriture d'un slogan plutôt bien trouvé.

A vous maintenant de les soutenir en votant pour leur affiche avant le 12 mai sur http://www.concoursscolaire-sncf.com/ (rubrique Réalisations)

Vacances jeunes

Il reste encore quelques places en **juillet/août dans les séjours organisés par la Ville** à destination des 4 à 16 ans : à Ancelle (Hautes Alpes), Bombannes (Gironde), Quillan (Aude), Pléneuf-Val André (Côtes d'Armor) et en Corse.
Renseignements au 01 41 54 80 20.

Scolaire

Les inscriptions à la restauration scolaire et aux activités périscolaires (accueil matin et soir, études surveillées) se dérouleront **du 6 mai au 28 juin.**

La fiche d'inscription, téléchargeable sur www.mairiedeneuillysurmarne.com, est à retourner au service scolaire, accompagnée du bulletin de paie des parents (ou d'une attestation : formation, intérim, stage).

Les inscriptions **en centres de loisirs maternels** pour les enfants de 3 à 5 ans auront lieu à ces mêmes dates.

Sécurité : rencontre avec la préfecture

La sécurité publique relève de l'Etat

Le 10 avril 2013, Monsieur le Préfet et ses collaborateurs recevaient Monsieur le Maire de Neuilly-sur-Marne et son adjoint à la prévention, la Conseillère Générale, le Directeur Général des Services ainsi que des représentants d'associations notamment du quartier des Fauvettes.

Monsieur le Préfet a donné quelques chiffres : ***dans notre ville, en mars 2013, la délinquance a diminué de 31,74 %.***
Les atteintes aux biens sur les 3 premiers mois de 2013 par rapport au premier trimestre de 2012 passent de 239 à 128, soit une diminution de 46 %.
Les atteintes à l'intégrité physique passent de 71 à 45, soit une diminution de 36,96 %.

M. le Directeur de la Police indique **les difficultés rencontrées** : trafics de stupéfiants, vols avec violence, occupation des halls d'immeubles, rodéos de motos.
M. le Préfet *indique que la nouvelle organisation permet de faire appel à des effectifs départementaux et même de Paris (police d'agglomération).*
M. le Commissaire, qui n'est resté dans notre ville que cinq mois, précise quelques lieux où les difficultés sont importantes et demande aux habitants de porter plainte, notamment pour l'occupation illicite des halls d'immeubles.
Trois magasins sont particulièrement évoqués, déjà signalés de nombreuses fois par **Jacques Mahéas**, Maire de la Commune.
Concernant les **rodéos-motos**, le Commandant indique que 3 procédures sont en cours et 2 motos ont été interceptées.

M. le Maire regrette qu'à chaque intervention des élus, les services de la Préfecture mettent en avant une baisse de la délinquance et lui rappellent que **Neuilly-sur-Marne est une ville particulièrement calme par rapport aux autres cités de la Seine-Saint-Denis.**
Ce n'est pas l'impression qui ressort dans certains quartiers de notre ville.

Il rappelle que le nombre de policiers est passé en 10 ans de 150 à 100, que la brigade de gendarmerie a quitté Neuilly-sur-Marne, que le poste de police ouvert au centre commercial de la patinoire est abandonné, que les appels au commissariat sont parfois inefficaces.
Il demande donc que des renforts soient apportés au commissariat de Neuilly-sur-Marne, ainsi que la mobilisation de la police d'agglomération.
Il signale quelques points où la délinquance, notamment de jeunes venus des villes voisines, pose d'énormes problèmes.

M. le Préfet donne des directives particulièrement précises concernant un immeuble des Fauvettes, et demande à Monsieur le Maire pourquoi il n'a pas mis en place la vidéo surveillance.
Celui-ci est très étonné et cite les **17 sites où 86 caméras sont installées ou en cours d'installation** (dans la délibération du 21 février 2012, la ville sollicitait des financements à l'Etat pour l'installation de 82 caméras de vidéo-surveillance).
Il note que malheureusement, leur mise en place, pour l'instant, n'a pas permis d'arrêter plus de délinquants (nouvelle délibération du Conseil Municipal du 21/02/2013 pour la demande de subvention pour des caméras supplémentaires).

Les représentants des associations prennent la parole et demandent des patrouilles supplémentaires **à la fin du marché**, ce qui est accordé par Monsieur le Préfet. Ils souhaitent également la suppression **des passerelles**.
M. le Maire indique déjà que certaines ont été supprimées. Si une passerelle est maintenue, elle sera de trottoir à trottoir, sans accès aux esplanades (pour permettre de traverser sans danger l'avenue du 8 Mai 1945).

Certains décrivent les difficultés concernant **les rassemblements** de jeunes, qui troublent l'ordre public. Ils rappellent que les dealers opèrent le soir dans divers points de la ville.
M. le Préfet annonce des rondes de policiers le soir.
Il est fait état de **pavillons squattés**.
M. le Maire rappelle qu'il les a signalés plusieurs fois à M. le Préfet. Ils appartiennent à l'Etat et sont gérés par la Direction Départementale de l'Equipement.
M. le Préfet nous informe qu'il a remis ces pavillons à la disposition du Ministère du Logement.

M. le Maire rappelle tout ce que la municipalité fait pour les jeunes : service civique, apprentissage, Ecole de la 2ème Chance, école des décrocheurs, stages des jeunes, accueil des TIG (condamnés à un Travail d'Intérêt Général), entreprises d'insertion…

En fin de réunion, M. le Maire intervient sur **les nuisances de l'Unité Cynophile** établie au commissariat (voir p. 11).
M. le Préfet indique qu'il est prêt à visiter l'emplacement que préconise la municipalité.
Après plus de 2 heures de discussion, M. le Préfet propose qu'une nouvelle rencontre ait lieu.

La ville a obtenu une Fleur

Après avoir remporté plusieurs fois le 1er prix au concours départemental des villes et villages fleuris, Neuilly-sur-Marne vient d'obtenir sa première Fleur au niveau national.

Le maire de Gagny remet "la Fleur" à Aldo Morabito et aux agents du service environnement.

Ce label sera bientôt, apposé sur les panneaux installés aux entrées de la ville.
La remise des prix à eu lieu le 9 avril pendant le Congrès des Maires d'Ile-de-France qui se tenait au parc floral de Paris en présence d'**Aldo Morabito**, maire-adjoint chargé des travaux, et de quelques agents du service Environnement.

Un label exigeant

Le concours a vu le jour en 1959 pour récompenser les communes faisant un effort d'embellissement. Si à l'époque seul comptait **le fleurissement**, au fil des ans les critères de sélection ont évolué pour prendre en compte de nouvelles préoccupations telles que **le respect de la biodiversité et l'écologie.** La réduction des dépenses en eau, le remplacement des produits phytosanitaires par des moyens naturels, le choix de plantes vivaces… sont désormais jugés au même titre que le fleurissement. *"Aujourd'hui, une commune qui ne respecterait pas ces critères ne pourrait être récompensée"* souligne **Jean-Luc Rebillard**, responsable du service Environnement.

Sont également pris en compte **la propreté de la ville, la lutte contre les graffitis, la règlementation de la publicité,** les aménagements à venir et l'implication des élus dans l'évolution "durable" de leur ville. Des éléments qui font de cette récompense une aventure collective qui concerne autant les agents de la voirie que les jardiniers.
Si Neuilly-sur-Marne s'est vue décerner cette première Fleur, c'est à la fois pour la qualité de ses espaces verts, pour les nouvelles voies que sont la rue du 19 Mars 1962 ou la future voie de la mini-ferme, pour des projets d'envergure aussi comme l'écoquartier qui verra le jour sur le site de Maison-Blanche et les actions de sensibilisation à l'environnement menées par ses jardiniers dans les écoles, à la mini-ferme et au jardin pédagogique.

Sélections et récompenses

Les communes participent à ce concours par catégories définies en fonction du nombre d'habitants (de moins de 1000 à plus de 80 000) et sont visitées par des jurys départementaux, régionaux ou nationaux composés d'élus et de professionnels dans les domaines du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement. Ces jurys examinent les candidatures à l'obtention d'une première fleur nationale et contrôlent ensuite les communes labellisées tous les 3 ans afin de décider de l'évolution de leur classement entre la 1ère et la 4ème fleur.
Ultime récompense, une Fleur d'Or peut être attribuée chaque année à neuf communes sélectionnées parmi les "quatre fleurs". Il arrive que ces dernières se voient aussi gratifiées de prix spéciaux venant récompenser une particularité : prix national de l'arbre, de la mise en valeur du patrimoine, station verte… Autant de labels qui apportent une valeur ajoutée aux heureuses élues.

Neuilly-sur-Marne
Anim'Espaces 93

Région Ile de France

F.N.C.O.F.

BANQUE POPULAIRE
BRED

GRAND Visuel

SAMEDI 1ER *
DIMANCHE 2 JUIN 2013
PARC DES 33 HECTARES

* Brocante le 2 juin

Entrée & spectacles gratuits

© Fotolia

SAMEDI 1er JUIN

16h à 20h
Rocher d'escalade et parcours d'accrobranche
Stand maquillage

16h à 23h/Animations en continu

Le rêve de Casim
Ce spectacle plein de fantaisie allie jongleries, danses et comédie et offre une succession de personnages variés, fée, sorcière, pantin géant, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Docteur Illico
Ce cracheur de feu sympathique et malicieux vous entraîne, du haut de ses échasses, à le suivre dans sa déambulation.

La Charmeuse d'oiseaux
Lapins, colombes, foulards apparaissent et disparaissent sous les yeux étonnés des plus jeunes.

Home, Sweet Home
Prouesses acrobatiques, humour, originalité, ambiance cartoon, tous les ingrédients sont réunis pour vous étonner.

Défilé Aquatica
Venez parcourir la ville avec les créatures marines féeriques du défilé Aquatica. Plus de renseignements sur le site internet de la ville à partir du 14 mai.

La voluptueuse Féerie
L'eau, l'air, le feu, les éléments se mêleront au sein de cette déambulation qui évoluera au fil des allées du parc.

Bouquet d'artifice à 23h

DIMANCHE 2 juin

9h à 18h Brocante

11h à 17h
Rocher d'escalade et parcours d'accrobranche
Stand maquillage
Animations en continu

Laëtitia Malecki & Les Clowns danseurs
En tenue de Mme Loyale, notre artiste du Paradis Latin chantera et dansera accompagnée de ses clowns colorés. Un numéro familial et plein de bonne humeur.

Les clowns nettoyeurs
Après leur passage, tout resplendit. Ces clowns nettoient tout et tout le monde, ce qui donne lieu à des situations cocasses.

Hula-hoop
Cette artiste internationale s'est produite au Japon, à Dubaï et à Las Vegas. Après sa démonstration, elle initiera le grand public au hula-hoop.

Equilibre et mât chinois/sangle
Réalisés à 6 mètres de hauteur, ces numéros nécessitent puissance et maîtrise de soi. Le spectacle s'achève par une superbe performance avec sangles.

Painting
Paillettes, peinture, rêves et poésie, cet artiste peintre est l'un des rares performers à réaliser ses œuvres en utilisant la technique du Glitter Painting.

Rock acro
L'un des couples a été champion du monde en 2008. Dans ce numéro de rock acrobatique, les filles décollent à plus de 5 m de haut pour être rattrapées à seulement 20 cm du sol.

Tissu aérien
Un numéro de tissu aérien très poétique réalisé par un artiste équilibriste.

Auchan
1 à 9 boulevard du Maréchal Foch - 93330 Neuilly-sur-Marne
Tél. 01 43 09 36 36 - Fax 01 43 09 07 23
Ouvert de 8h30 à 22h du lundi au samedi

Crédit Mutuel
La banque à qui parler !
289, av. du 8 mai 1945
93330 Neuilly-sur-Marne
Tél. 01 49 44 66 20

OPIEVOY
GROUPE OPIEVOY
AGENCE DE NEUILLY
80, av. du 8 mai 1945
93331 Neuilly-sur-Marne Cedex
Tél. 01 49 44 69 10
Fax 01 49 44 69 11
e-mail: neuillysurmarne@opievoy.fr

Familles

Une aide pour la garde d'un enfant

L'arrivée d'un enfant dans une famille est un événement heureux, mais qui peut aussi être source d'inquiétudes, en particulier lorsqu'il s'agit de penser au mode de garde.

© Fotolia

La difficulté d'accéder à un mode d'accueil du jeune enfant constitue l'un des premiers freins à la reprise d'emploi ou à l'entrée en formation des familles en insertion, et tout particulièrement pour les mères.

Depuis 2008, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis s'est engagé dans un plan de relance des modes d'accueil, avec la création de nouvelles places dans les crèches départementales. La même politique a été menée à Neuilly-sur-Marne, où deux crèches collectives, deux crèches familiales et deux crèches d'entreprises accueillent vos enfants.

Dans le cadre de ce plan, et parce que le développement d'une offre d'accueil adaptée aux besoins de toutes les familles est une priorité d'action du Département, le Conseil général propose une aide aux familles pour l'accueil des enfants de moins de trois ans. Ainsi, les parents qui emploient un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) reçoivent l'allocation départementale d'accueil du jeune enfant.

Cette prestation, l'ADAJE, d'un montant de 50, 70 ou 120 €, est calculée selon la composition et le niveau de ressources des familles vivant en Seine-Saint-Denis.

En déclarant votre assistant(e) maternel(le) à la Caisse d'Allocations Familiales, celle-ci transmet au Département les informations nécessaires pour que vous receviez l'ADAJE chaque mois.

Ainsi, en 2012, à Neuilly-sur-Marne, 315 familles ont bénéficié de l'ADAJE pour un montant de 190 060 €.

Le Conseil général s'engage ainsi pour toutes les familles de Seine-Saint-Denis, que l'accueil s'effectue en crèche ou chez un(e) assistant(e) maternel(le), pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sur le marché de l'emploi des mères qui souhaitent et ont besoin de garder une activité professionnelle.

Se renseigner sur l'ADAJE : http://www.seine-saint-denis.fr/L-allocation-pour-l-accueil-de.html

Les crèches à Neuilly-sur-Marne : http://www.mairiedeneuillysur-marne.com/wordpress/informations-creches/

Conseil Général

Michèle Bailly. *"Afin de contribuer à l'amélioration du patrimoine sportif de la Seine-Saint-Denis, le Conseil général a décidé de s'engager aux côtés de l'Etat à hauteur de 12,5 M€* ***sur un Plan de rattrapage des équipements sportifs,*** *qui s'étend jusqu'en 2015.*

Ce plan va ainsi permettre de couvrir 40 courts de tennis, rénover 23 gymnases et réaliser 30 terrains en gazon synthétique, notamment à Neuilly-sur-Marne.

La ville bénéficie donc d'une subvention de 160 000€ pour le revêtement d'un terrain du stade Georges Foulon.

Deux clubs nocéens, considérés comme de grands partenaires sportifs départementaux, font l'objet d'un soutien particulier du Conseil général au titre de leur rayonnement et du développement de leur discipline sportive. Ainsi, ***le Hockey Club de Neuilly-sur-Marne*** *recevra en 2013 une subvention de 450 000€ et Promovoile 93, une subvention de 175 000€ pour soutenir leurs activités auprès de tous les publics.*

Avec ces subventions, le Conseil général s'engage auprès des Nocéens, pour leur cadre de vie et pour des loisirs accessibles à tous."

Travaux

Le département a la responsabilité des ex-routes nationales et bien sûr des routes départementales.

Le programme des travaux :

- **Sur l'ex-RN34 - avenue du maréchal Leclerc et avenue Jean Jaurès :** purge des structures et rénovation de la couche de roulement pour un montant estimé à 200 000 €.
- **Sur l'ex-RN 370 - avenue Marx Dormoy :** renforcement de la voie lente et rénovation de la couche de roulement (120 000 €)
- **Sur l'ex-RN 370 - pont de la Marne :** remise en état de l'ouvrage (500 000 €).

...l'agenda... ...l'agenda...

Expositions

Du 6 au 25 mai
100ème anniversaire du classement de l'église au patrimoine historique
Exposition proposée par l'association François-Xavier Donzelot
Hôtel de ville
Détails en p. 20

Du 14 mai au 6 juin
Neuilly autrement
Exposition de photographies réalisée par le Club Photo
Rencontre avec les artistes et expo-concert le 18 mai à partir de 18h30
Espace Léo Lagrange

Du 22 mai au 26 juin
Exposition des adhérents
des ateliers art floral, peinture, enluminure, sculpture, vitrail, poterie
Centre culturel
Entrée libre

Du 27 mai au 29 juin
Une œuvre à soi
Présentation des travaux des enfants des écoles
Dans le cadre de l'opération de découverte de l'art contemporain
Hôtel de ville/Entrée libre

Cinéma

Vendredi 24 mai à 20h30
Soirée connaissance du cinéma proposée par l'A.N.C.C
"Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec"
Film de Luc Besson avec Louise Bourgoin
Salle Truffaut au centre culturel
Entrée libre
Rens. au 01 43 09 64 83

Théâtre

Samedi 25 mai à 16h
Représentation des ateliers théâtre enfants
du centre culturel
Salle Truffaut/Entrée libre

Musique et danse

Samedi 25 mai à 14h
Stage de danse orientale
proposé par l'association Danses Libres
Adhé. 20 €, ext. 25 €
Ins. au 01 43 09 01 22

Samedi 8 et dimanche 9 juin
Cats
Comédie musicale par les élèves et professeurs des conservatoires de danse et de musique et les cours de théâtre du centre culturel
Salle Marcel Pagnol
Détails en p. 19

Animations

Mercredis 15, 22 et 29 mai à 15h
Heure du conte
Pour enfants à partir de 3 ans
Bibliothèque/Entrée libre
Rens. au 01 43 08 04 29

Du 17 au 24 mai
Semaine de l'outre-mer
proposée par Solidarité antillaise
Exposition de peinture et sculpture
A l'hôtel de ville
Rencontre avec les artistes le 17 à 18h30
Veillée traditionnelle des aïeux le 18 à partir de 18h
Musique, chants et lectures
Salle M. Pagnol
Rens. 06 82 18 37 54

Mardi 21 mai de 19h à 22h
Soirée jeux
(à partir de 16 ans)
Ludothèque
Centre social Louise Michel
Entrée libre

Du 21 au 25 mai
Semaine du jeu
Sur le thème Jeux d'hier et d'ailleurs
Proposée par la ludothèque
Centre social Louise Michel
Entrée libre

Du 28 au 31 mai
Festival Transit
Organisé par le centre social Louise Michel
Détails en p. 21

Vendredi 31 mai
Fête des voisins

Samedi 1er et dimanche 2 juin
Grand Visuel
Organisé par la Ville et l'association Anim'Espaces
Parc des 33 hectares
Détails en p.15-16

Dimanche 9 juin de 9h à 15h
Concours de peinture des Bords de Marne
A l'initiative du centre culturel
Détails en p. 19

Cérémonie

Mercredi 8 mai
Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale
Rassemblement à 11h devant le cimetière puis au monument aux morts

Mardi 22 mai à 18h30
Commémoration de l'abolition de l'esclavage
Dans le cadre de la Semaine de l'outre-mer
Square Victor Schoelcher

Sports

Dimanche 5 mai
Randonnée proposée par les Amis de la Nature
Versailles, parc et ville
RDV à 9h RER de Neuilly Plaisance
Ins. au 01 43 08 88 87

Samedi 11 et dimanche 12 mai de 10h à 18h
Championnat européen de tir

...l'agenda... ...l'agenda...

aux armes préhistoriques
Parc de la Haute-Île
A partir de 8 ans sur inscription au 01 43 93 75 32

Dimanche 26 mai
Randonnée proposée par Les Amis de la Nature
Forêt de Malvoisine (77), 20 km
RDV à 9h devant l'hôtel de ville/covoiturage
Ins. au 01 43 08 88 87

Dimanche 26 mai à partir de 10h
Ateliers et rallye sur le thème de l'alimentation préhistorique
Parc de la Haute-Île
A partir de 8 ans
Ins. au 01 43 93 75 32
Prévoir eau et chaussures de marche

Dimanche 2 juin
Football
A 13h30
18 ans excellence
Neuilly-sur-Marne/Aubervilliers

A 15h30
Seniors promotion d'honneur
Neuilly-sur-Marne/Villepinte
Stade G. Foulon

Samedi 8 et dimanche 9 juin de 10h à 18h
Journées nationales de l'archéologie
Exposition et présentation des fouilles réalisées en Seine-Saint-Denis et au parc de la Haute-Île par les médiateurs du service du patrimoine culturel
Parc de la Haute-Île
Prévoir de l'eau et des chaussures de marche

Dimanche 9 juin
Randonnée proposée par Les Amis de la Nature
Forêt d'Emerainville (77)
Ins. au 01 44 74 61 60

Cats

La comédie musicale composée par **Andrew Lloyd Webber** sera reprise par les élèves des conservatoires de musique et de danse et des cours de théâtre du centre culturel, les 8 et 9 juin prochains.
Ce succès planétaire, joué près de 9000 fois à Londres et presque autant à New York, a séduit **Marie-Béatrice Duvauchel,** directrice du conservatoire de musique, et l'ensemble des professeurs qui ont vu là une belle occasion de croiser les disciplines *"le souhait est de mêler tous les arts et d'offrir une expérience unique à tous ces jeunes"* soulignent-ils.
Cent cinquante jeunes danseurs, musiciens, chanteurs et acteurs se glisseront dans la peau des félins pour nous raconter cette histoire immortalisée par quelques tubes dont "Memory" interprété par **Barbra Streisand.**
Avec le soutien du Conseil général de la Seine-Saint-Denis.
Samedi 8 à 20h30 et dimanche 9 juin à 16h salle Marcel Pagnol.
Sur réservations à partir du 28 mai au 01 43 00 88 88.

Concours de peinture

Dimanche 9 juin, le traditionnel concours de peinture en plein air organisé par le centre culturel rassemblera des artistes de tous âges et de tous niveaux. Les peintres auront six heures, de 9h à 15h, pour plancher sur le thème "Entre ciel et Marne" en utilisant la technique de leur choix. Remise des prix vers 17h. Gratuit pour les – de 12 ans, 12-17 ans 3 €, adultes 12 €.
Renseignements et inscriptions au 01 43 00 88 88 ou sur place à partir de 9h à la Maison du Temps Libre sur la base nautique.

C'est reparti

Les navettes de l'association "Au fil de l'eau" reprennent du service. **Dès le 1er juin, les berges de Noisy-le-Grand seront de nouveau accessibles** en seulement quelques minutes et en traversant la Marne sur ces bateaux électriques et écologiques. Rendez-vous à l'embarcadère situé à l'entrée de la base nautique pour un départ toutes les 15 minutes les mercredis et les week-ends.

Sortie au château de Chamerolles

Il reste encore quelques places pour la sortie au château de Chamerolles (Loiret) proposée par le centre culturel le 1er juin. Cette journée vous permettra de découvrir le château et son musée des parfums ainsi que le canal d'Orléans à l'occasion d'une croisière commentée. Transport en car.
Rens. et inscriptions au 01 43 00 88 88 (du mardi au samedi).

L'église, classée il y a 100 ans

En 1913, l'église était inscrite sur la liste des Monuments historiques. Un événement auquel l'association François-Xavier Donzelot consacre une exposition du 3 au 25 mai à l'hôtel de ville avec en prime une foule d'anecdotes et de photographies sur l'histoire locale il y a 100 ans et plus.

Inlassablement, l'association François-Xavier Donzelot poursuit son travail de fourmi pour rassembler détails et anecdotes sur l'histoire locale et les porter à notre connaissance.

L'an dernier, après avoir reconstitué l'église en suivant les plans d'origine, elle présentait une série d'images en 3D qui donnait un aperçu du monument tel qu'il aurait dû être.

Poursuivant leurs travaux, ses membres retracent cette année les différents épisodes consacrés à son classement comme monument historique. Cette reconnaissance ne fut pas si évidente, les maires qui se succédèrent à la tête de la commune bataillèrent pendant presque cinquante ans pour y parvenir. *"L'occasion était trop belle de célébrer le centenaire de leur réussite et de revenir sur ce demi-siècle qui précéda ce classement"* raconte **Patrice Cauderlier**, président de l'association.

L'exposition réunit des photographies, plans et documents d'archives et fait revivre le village qu'était Neuilly-sur-Marne à travers des anecdotes inédites pleines de *"la truculence des gendarmes chers à Courteline, de la sonorité des banquets des hommes, des flonflons du 14 Juillet"*.

Neuilly Notre Ville : *Que devraient découvrir les Nocéens ?*

Association F.X. Donzelot : Plus que des anecdotes, des pans entiers d'histoire locale. **Nous avons la chance de posséder des photographies datant du Second Empire.** Nous avons trouvé des documents dans les armoires ministérielles et les Archives municipales ont mis à notre disposition plans et croquis des projets de 1864 relatifs à la réorganisation de la place autour de l'église. Notre exposition sera riche en images et en récits. Les visiteurs vont revivre la naissance des deux patronages, les arrêtés sur l'interdiction des processions et des cortèges, l'histoire du vicaire emprisonné à Pontoise parce qu'il refusait de payer une amende de 1 Franc, les battues de la maréchaussée pour débusquer les braconniers et autres déterreurs de betteraves, la vie quotidienne avec les marchés sur la place de l'église…

Vous avez écumé les archives, certaines découvertes ont-elles été plus étonnantes que d'autres ?

Nous avons été les premiers surpris de nos trouvailles. Saviez-vous que le même inspecteur principal des Monuments historiques avait émis, à trente ans d'intervalle, deux opinions diamétralement opposées sur la valeur architecturale de notre église ?

Saviez-vous que son classement a évité la construction de quatre tours de treize étages, prévues en 1939 entre la rue Gambetta et la rue Paul-Thomoux ? Ce ne sont pas des histoires simples et sereines que nous présentons, ce sont des tranches de vie et c'est tout le quotidien des Nocéens que nous retrouvons avec sa saveur, sa verdeur et ses particularismes, entre les partisans du curé et ceux du maire, entre ceux qui refusent de payer le sonneur pour l'Angélus et ceux qui offrent les nouvelles cloches, la vie d'autrefois est là et jaillit des textes comme des images.

☞ Parallèlement à cette exposition, vous trouverez dans le prochain bulletin historique (n°15) de l'association tous les détails concernant le classement de l'église sur la liste des monuments historiques ainsi que bien d'autres thèmes sur l'histoire de notre ville. Ce bulletin sera disponible sur le lieu de l'exposition puis dans les points de vente habituels.

☞ Si l'histoire de Neuilly-sur-Marne vous intéresse, rejoignez l'association F.X. Donzelot à l'occasion de son assemblée générale, samedi 25 mai à 14h30, salle des Berges de la Marne, 47 rue Théophile Gaubert.

Sports

Assemblée générale de l'OMS

© Fotolia

Devant les responsables des 33 associations et clubs sportifs nocéens, **Michel Méheust**, maire-adjoint chargé des sports a présenté à ses côtés, **Jacques Mahéas, Erich Batailly**, président du comité départemental olympique et sportif (CDOS 93), **André Mignot**, président du comité départemental des médaillés de la Jeunesse et des Sports, **Guy Laurent**, membre honoraire du CDOS et plusieurs membres du bureau de l'OMS. Il a donné la parole à M. le maire.
Après avoir vivement remercié tous ces bénévoles pour leur dévouement au service des jeunes de la ville, il a attiré leur attention sur la modification des rythmes scolaires à la rentrée 2014, espérant que les activités sportives ne seront pas trop perturbées par la mise en place des cours le mercredi matin. Les autres journées scolaires seront écourtées pour faire place à des activités culturelles ou sportives entre 15h30 et 16h 30. Il leur a donc demandé de réfléchir à une nouvelle organisation pour qu'un maximum d'enfants puisse pratiquer un sport. Bien sûr, il y aura des solutions différentes selon la proximité géographique des écoles avec les équipements municipaux. Pour la municipalité, c'est essentiel de leur proposer des activités de qualité.
Michel Méheust a rappelé la vocation de la remise des trophées de l'OMS : récompenser et encourager les sportifs, remercier les bénévoles.
Il a cité les jeunes Nocéens actuellement en centres de formation. Plusieurs adhérents du Sporting Football Club ont été repérés : ils sont dans les centres de formation d'Auxerre et de Caen ; un jeune patineur de vitesse est à Font-Romeu ; Lisa Blamèble, du club d'athlétisme, championne de France du 800 m, est à l'INSEP de Vincennes.
Il a rappelé les travaux lourds en cours : le terrain de football en synthétique est terminé (financé en partie par le CNDS) et le gymnase René Pallud, construit en 1967 est en cours de réhabilitation et de restructuration.
Le bilan financier présenté par la trésorière a été adopté.
La présidente du nouveau club "Vis ta Forme" a exposé ses activités.
Erich Batailly et André Mignot ont expliqué les règles dans leurs domaines respectifs.
Après le renouvellement des membres du bureau, la soirée conviviale a rassemblé les 265 participants dans une ambiance chaleureuse.

Centre social

Les projets se bousculent

Avec trois événements à venir : la semaine du jeu, le festival Transit et la fête de quartier à mettre sur pied pour le 15 juin, l'équipe du centre social Louise Michel est en effervescence mais optimiste et surtout portée par son projet et une volonté affirmée de s'ouvrir encore plus au quartier.

Place aux jeux

En lien avec la journée mondiale du jeu qui aura lieu le 25 mai, la ludothèque propose une **semaine complète dédiée au jeu, du 21 au 25 mai.** Un rendez-vous annuel dont l'objectif est de promouvoir le jeu et ses nombreuses qualités : éducatives, rôle dans le développement de l'enfant, vecteur de lien social… Pendant cette semaine, les ludothécaires créeront l'événement en mettant à disposition des grands jeux en bois, d'hier et d'ailleurs suivant le thème de cette édition.
Installés en plein air sur l'esplanade du Touquet, palets, grenouilles, mini-billard et autres jeux d'adresse seront accessibles à tous, groupes ou particuliers, pour des parties conviviales et entièrement gratuites. La soirée jeux programmée le 21 (à partir de 19h) sera un autre temps de partage.

Transit fait vibrer les Fauvettes

Impulsé par la fédération des centres sociaux de la Seine-Saint-Denis, ce festival vise à promouvoir les talents des quartiers populaires. Toute la richesse réside dans la diversité des disciplines artistiques représentées et sur ce point le centre social n'est pas en reste. *"Nous voulons montrer que le quartier ne se résume pas à métro, boulot, dodo et à des problèmes sociaux mais qu'il regorge de richesses et de diversités"* souligne **Stéphanie Zurecki Scardina**, directrice du centre social.

Du 28 au 31 mai, pendant le festival, les visiteurs pourront apprécier une exposition plurielle mixant une fresque réalisée par des résidents du quartier sous la houlette de la peintre **Béatrice Le Limantour**, des œuvres de cette même artiste, d'autres de l'atelier Aquadétente du Foyer-logement Pierre Bérégovoy ainsi que des dessins de **Johan Pouplet**. Ils pourront découvrir aussi des extraits du premier roman d'une jeune Nocéenne, **Aïssetou,** 14 ans.
La soirée du 31 mai sera le point d'orgue de cette semaine artistique. Le chanteur cap-verdien, **Victor,** autre talent local sélectionné pour le lancement de Transit au niveau du département, donnera un concert et un groupe de jeunes filles, passionné de cuisine, vous régalera. Venez vous plonger dans cette ambiance chaleureuse. A partir de 19h30.

Fête de quartier

Elle aura lieu le **15 juin** mais en attendant, vous pouvez rejoindre le comité d'usagers qui travaille à sa programmation. Ce comité est ouvert à tous les Nocéens qui souhaitent participer à la vie du quartier des Fauvettes.
Contact au 01 43 08 45 30.

Les rendez-vous du Printemps du Sport

Sortez ! Les clubs vous invitent à venir à leur rencontre. Tournois et découvertes sont au programme...

Tennis
Complexe de tennis
3 mai, ouverture du tournoi Open seniors
20 mai, clôture à partir de 14h

Football
Stade G. Foulon
8 mai 9h-18h, tournoi débutants
9 mai 9h-18h, tournoi poussins
9 juin 9h-18h, tournoi national poussins

Course
Stade d'athlétisme, parc des 33 hectares
17 mai, Course contre la faim
Initiée par l'association Action contre la Faim, cette course solidaire mobilisera un millier d'établissements en France et à l'étranger et notamment les 190 élèves de l'école Marcel Cachin qui apporteront à leur niveau leur contribution à la lutte contre la sous-nutrition.

Badminton
Gymnase H. Deglane
9 juin 9h-17h, tournoi interclub

Handball
Gymnase M. Cerdan
8 juin 10h-17h, tournoi

Marche sportive
Stade d'athlétisme, parc des 33 hectares
26 mai 10h et 14h, 6 heures et 2 heures de marche
Si les 6 heures s'adressent à des amateurs avertis et entraînés, les 2 heures se pratiquent aisément en famille et entre amis dans une ambiance conviviale. Pour les non-licenciés, prévoir un certificat médical. Inscriptions auprès du service des sports au 01 41 54 80 41.

Gymnastique
Gymnase H. Deglane
26 mai 9h-18h, challenge de l'Amitié Gymnastique
Les autres rendez-vous dans notre journal de juin.

Journée sportive et festive
Stade G. Foulon
19 mai 10h-20h, tournoi de football, course (8 km), jeux, animation musicale dans le cadre de la Semaine de l'Outre-mer.

Gymnastique
Le rêve tout éveillé d'Arnaud Willig

Le 24 mars, **Arnaud Willig remportait le championnat de France de gymnastique en individuel.** Après être passé plusieurs fois tout près du titre (2ème en 2008 et 2012, 3ème en 2010), c'est grâce à son sérieux et à sa régularité que le gymnaste de 27 ans, formé au club gymnique avant d'être pensionnaire à l'Insep, a pu concrétiser son rêve en décrochant son premier titre de champion de France (aux 6 agrès) avec un score exceptionnel de 87 points. Cette victoire lui a valu sa sélection pour les championnats d'Europe à Moscou et les mondiaux qui auront lieu en octobre à Anvers. *"Arnaud a toujours répondu présent dans les grandes compétitions internationales"* se réjouissent ses deux ex-entraîneurs du Club gymnique, **Christophe et Laurent Cabley,** avant de souligner le remarquable parcours de leur champion, ses qualités de compétiteur et sa gentillesse.

Patinage de vitesse : Fines lames

Juste après les championnats d'Europe junior (15-17 mars en Italie) auxquels il participait pour la première fois, **Camille Viganne**, actuellement en section sport-études à Font-Romeu, **a remporté le championnat de France junior** qui se déroulait à Fontenay-sous-Bois dans la catégorie novice homme. Lors de cette même compétition, **Thomas Coignon** s'est octroyé une médaille de bronze ainsi que **Jordan Violet** dans le critérium des jeunes.

Championnes d'échecs

"La valeur n'attend pas le nombre des années", cette citation s'applique bien aux jeunes Nocéennes **Athéna et Aleksandra Cojest.** Athéna, qui était championne départementale d'échecs 2011/2012, s'était qualifiée pour le championnat de France. A 8 ans, elle réédite ces exploits pour la saison 2012/2013 et elle participera début mai au championnat de France.
Sa petite sœur Aleksandra a commencé la compétition en 2012, à seulement 4 ans et 9 mois. Au championnat départemental scolaire elle a gagné sa 1ère coupe, celle des maternelles, pour l'école des Oiseaux.
Toutes deux ont participé au championnat de France féminin des clubs, les 13 et 14 avril derniers.
Un grand bravo !

La protection des enfants en bas âge

A la fin du 19ème siècle, le nombre croissant d'enfants placés en nourrice amena les pouvoirs publics à instaurer un contrôle de la profession.

L'allaitement des nouveau-nés par une nourrice était une pratique répandue depuis le 17ème siècle qui perdura jusqu'au début du 20ème. Les femmes des classes sociales aisées recrutaient des nourrices à domicile. Les femmes d'artisans et les ouvrières qui ne pouvaient se permettre d'arrêter de travailler pour allaiter leur enfant l'envoyaient à la campagne. Le même sort était réservé aux orphelins.

Cette pratique se développa encore au 19ème siècle avec l'évolution des chemins de fer qui facilitèrent le déplacement des enfants vers la campagne et celui des nourrices vers les villes.

Parallèlement au cours de ces décennies, la mortalité infantile s'accrut au point d'attirer l'attention des pouvoirs publics et d'amener à la mise en place d'une règlementation rigoureuse.

En effet, beaucoup d'enfants mis en nourrice mouraient en partie à cause de mauvaises pratiques comme le manque d'hygiène ou une mauvaise alimentation. De plus, lorsque la nourrice allaitait contre rémunération, elle devait diminuer le lait donné à son propre enfant ou bien le sevrer prématurément voire même le confier à d'autres personnes (notamment pour les nourrices employées à domicile). L'expression romantique "frères de lait" cachait souvent une rivalité entre deux nourrissons pour l'accès au sein et une triste réalité.

Le contrôle des nourrices

La Loi du 23 décembre 1874, dite Loi Roussel - du nom de son initiateur - instaura un contrôle de l'activité des nourrices par les autorités publiques et le suivi sanitaire des enfants de moins de 2 ans qui leur étaient confiés.

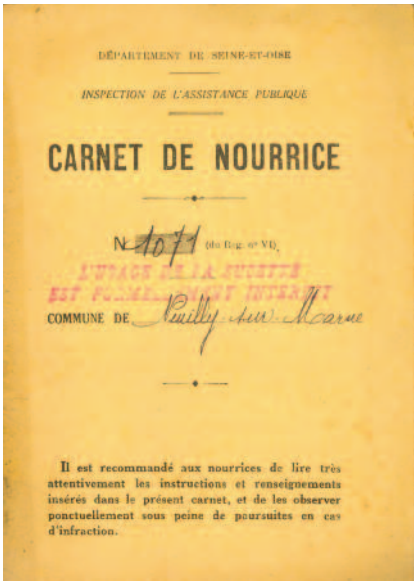
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

INSPECTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

CARNET DE NOURRICE

N° 1071 (du Reg. de VD.)

COMMUNE DE Neuilly-sur-Marne

Il est recommandé aux nourrices de lire très attentivement les instructions et renseignements insérés dans le présent carnet, et de les observer ponctuellement sous peine de poursuites en cas d'infraction.

Ce contrôle reposait sur une série de mesures permettant de suivre l'aptitude de ces mères de substitution, le parcours des enfants et les éventuelles causes de décès. Lors de la déclaration de naissance, les parents devaient préciser si l'enfant serait élevé moyennant salaire hors de leur domicile, de même ils étaient tenus de déclarer l'envoi en nourrice qui devait à son tour attester de l'arrivée de l'enfant. Les nourrices qui étaient contrôlées par un comité communal se voyaient attribuer par le maire et par un médecin un certificat de capacité et pouvaient se voir retirer l'enfant en cas de soins insuffisants.

Depuis cette époque, on trouve dans les Archives Municipales de Neuilly-sur-Marne des carnets et des registres de *"nourrices, sevreuses ou gardeuses"* délivrés par la municipalité qui notait soigneusement le nombre d'enfants placés au 1er janvier de chaque année, les arrivées au fil des mois, les enfants restants au 31 décembre ainsi que les décès. **Entre 1902 et 1913, en moyenne 17 enfants furent accueillis chaque année par des nourrices de la ville.**

Des enfants protégés

Au fil des ans ce suivi médical permit d'abaisser la mortalité infantile liée au manque d'hygiène, de soins et à la mauvaise alimentation. **Car des maladies fréquentes à cette époque continuaient de faire des victimes** (syphilis congénitale, tuberculose).

Le suivi des nourrices permit de les former et d'exclure les personnes négligentes ou incompétentes. Il favorisa également le repérage des enfants en danger en les prenant en charge au plus tôt. Parmi les nourrissons placés, certains venaient de mères célibataires ou de couples ayant peu de ressources. La pauvreté, la perte d'un emploi ou d'autres événements difficiles interrompaient le paiement des nourrices qui n'avaient plus les moyens nécessaires pour nourrir l'enfant. L'administration était alors informée. **Des rappels étaient faits aux parents, des aides financières pouvaient aussi être données aux femmes isolées pour le paiement de la nourrice.** C'est ainsi que la réglementation désigna les enfants placés en nourrice par l'expression *"enfants protégés"*.

Le suivi médical des moins de 2 ans avait lieu lors de consultations de nourrissons organisées. Obligatoires pour les nourrices, elles accueillaient aussi des enfants non placés, ce qui aida à faire régresser la mortalité infantile générale.

Le déclin des nourrices

Le placement en nourrice marqua le pas à partir de la première guerre mondiale. **L'évolution des techniques, et notamment des biberons et de la stérilisation qui permirent de nourrir les enfants en toute sécurité,** participèrent à ce bouleversement.

Suite p. 24

Suite de la p. 23

Carte postale privée

Tout comme le souhait nouvellement exprimé par les familles de garder les très jeunes enfants près d'elles ou de les placer dans les crèches qui faisaient leur apparition en ville et étaient parfois gratuites pour les mères les plus modestes. Dans les zones rurales, les femmes durent remplacer les hommes, morts à la guerre, à la tête des exploitations. Cette activité à plein temps mit fin à l'activité de nourrice qu'elles exerçaient souvent pour compléter les revenus du ménage.

Source : service des Archives municipales

Vacances au soleil

La ville possède un terrain de camping en Corse. Entre mer et montagne, à égale distance du village typique de Monticello et de la station balnéaire animée de l'Ile Rousse (plages, port), il est situé dans un vaste terrain calme et ombragé.
Nombreux sports possibles au village : équitation, piscine, tennis, mini-golf, commerces et dans la région (mer et montagne).
Belles excursions dans les villages de Balagne, le désert des Agriates, Calvi, le Cap Corse…
Location possible de caravanes. Tarifs préférentiels pour les Nocéens.
Renseignements auprès du service Fêtes et cérémonies/Tourisme au 01 43 08 96 96.

Expression des groupes de l'opposition

Les Nocéens ensemble
texte non communiqué

Rassemblement démocratique à gauche

Félicitations au lycée Joseph Cugnot
Ce lycée longtemps décrié a acquis depuis de nombreuses années ses notes d'excellence.
Ce lycée d'enseignement général, technologique et professionnel obtient 90 % de réussite au Bac, sans sélectionner les élèves affecté(e)s.
La structure pédagogique, avec ses multiples spécialités, fait qu'à la fin de la seconde beaucoup d'élèves qui, ne trouvant pas leur choix de 1ère dans le lycée, s'orientent vers d'autres établissements.
Il suffit de plusieurs déménagements en cours de cursus de formation, après la seconde, pour que le pourcentage d'élèves présentés au Bac diminue.
L'équipe pédagogique et l'administration sont très investies pour la réussite de toutes et de tous dans des voies diversifiées.
La Région et le Rectorat ont décidé de programmer son extension et sa rénovation architecturale et pédagogique.
C'est un beau projet qui mérite notre soutien dans l'intérêt de notre jeunesse.

Michel Tavet
Elu PCF du groupe RDG

NDLR : M. Tavet est le seul élu du Conseil Municipal à soutenir l'option de l'agrandissement du lycée Cugnot. Même son collègue (ils sont 2 au groupe RDG) a voté pour la création d'un lycée d'enseignement général à Neuilly-sur-Marne.

MoDem
texte non communiqué

La ville recrute

1 médecin vacataire D.E.
Pour des consultations en crèches familiales et collectives

1 conseillère conjugale et familiale vacataire en PMI

1 dessinateur projeteur
Pour le service Voirie, Réseaux, Infrastructures
Principales missions : participer à la conception et à la réalisation des projets d'aménagement urbain (des phases de pré-étude à la consultation des entreprises) - Concevoir les plans et documents graphiques ainsi que les calculs et métrés nécessaires à l'avancement des dossiers – Mettre à jour les plans patrimoniaux des réseaux gérés par le service – Participer à l'activité administrative du service et au suivi des chantiers.
Formation exigée : niveau Bac à Bac + 2 et/ou justifiant d'une expérience professionnelle suffisante (idéalement au moins 3 ans en bureau d'études public ou privé), bonne connaissance des techniques de conception et de dessin des aménagements urbains. Maîtrise du logiciel DAO AUTOCAD, connaissance d'applicatifs métiers (Covadis, Mensura, Civil…), de logiciels de traitement d'images type Photoshop et de la suite OFFICE.
Etre autonome, organisé, avoir le sens du travail en équipe et le goût du service public.

2 adjoints techniques
Pour le service Environnement
Principales missions : entretien des espaces verts et du sol – Entretien du matériel utilisé - Construction de jardins, murets, escaliers – Signalisation des chantiers – Accueil des groupes scolaires à la mini-ferme.
Formation exigée : BEP ou Bac Pro aménagement du paysage ou arboriculture avec si possible une première expérience significative. Etre méthodique, rigoureux et disponible pour travailler le week-end.
Permis B, le E serait un plus.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville 1 place François Mitterrand, BP 40, 93331 Neuilly-sur-Marne cedex ou à : candidatures@mairiensm.com

Pré-inscriptions au centre équestre

Les cavaliers nocéens pourront s'inscrire ou se réinscrire pour la prochaine rentrée à l'occasion de la journée qui leur est réservée le samedi 8 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h. Se munir d'un justificatif de domicile récent.

Brocantes en ville Réservez votre espace

- Brocante du Grand Visuel, dimanche 2 juin de 9h à 18h dans le parc des 33 hectares. Inscriptions mercredis 15, 22 et 29 mai de 16h à 18h et samedis 11, 18 et 25 mai de 9h à 12h à l'hôtel de ville.
Rens. au 01 43 08 96 96.
- Brocante de la patinoire, dimanche 16 juin de 7h à 19h parking de la patinoire. Inscriptions mercredis et samedis de 9h à 12h salle César, complexe Pagnol.
Rens. au 06 22 67 74 54.
- Brocante du centre-ville, dimanche 30 juin de 8h à 18h sur la place du Chanoine Héroux et ses alentours. Inscriptions à partir du 6 mai : les lundis de 9h à 12h à l'hôtel de ville, les mercredis et samedis de 8h30 à 10h30 au bar de la patinoire.
Rens. au 06 99 12 39 01.

Passeports, cartes d'identité

L'été approche, si vous partez à l'étranger, pensez à vérifier la validité de vos documents d'identité.
Pour une création ou un renouvellement, faites les démarches dès maintenant à la mairie de votre domicile pour les cartes d'identité ou dans n'importe quelle ville pour les passeports à condition de prendre rendez-vous avec le service état-civil.
Le coût d'**un passeport est de 86 € pour un adulte** et varie **entre 17 et 45 € pour un enfant** en fonction de l'âge. En revanche, la carte d'identité est gratuite sauf en cas de perte ou de vol (25 €).
La liste des pièces à fournir (originaux et photocopies) est disponible sur le site www.service-public.fr ou auprès du service Population au 01 43 08 96 96.

Bienvenue

● Une nouvelle entreprise vient de voir le jour, **Dream Photo**, créée par **Delphine Liochon** et spécialisée dans la photographie événementielle : mariages, naissances, baptêmes, anniversaires, soirées de comités d'entreprises, books.
Tél. 06 45 76 48 21
E-mail : jess.photo@me.com

● **Sarah Cartier, infirmière diplômée d'Etat** vient de rejoindre le cabinet installé 25 rue Joliot Curie.
Soins à domicile ou au cabinet sur rendez-vous au ***01 43 02 19 26 ou 06 46 20 38 09 (sans rendez-vous du lundi au vendredi de 18h30 à 19h30).***

L'agenda des seniors

Neuilly Retraite Nouvel Horizon
Les 3 et 29 mai à 14h, **belote en équipes** (6 €).
Le 15 mai à 14h, **belote simple** (4 €).
Les 10 et 22 mai à 14h, **loto** (5 €).
Le 25 mai, sortie en Picardie avec déjeuner-croisière et visite d'une escargotière (49 €).
Le 31 mai à partir de 9h30, **journée d'animation au club, repas et loto surprise.**
Toute l'année, arts créatifs (lundi de 14h à 17h), **ateliers coton, bois, verre, poterie, serviettes en relief** (mardi de 14h à 17h).
Rens. : 3, av. du Dauphiné.
Tél. 01 43 00 80 80 les après-midi de 14h à 17h.

Association de l'Amitié
Le 11 mai à 12h, **buffet asiatique et après-midi dansant.**
Le 8 juin à 12h, **repas des îles avec animation musicale.**
En projet pour le mois d'octobre, **une croisière en yacht en Croatie**.
1er jeudi du mois, **loto** (5 €).
3ème jeudi, concours de belote (4 €).
4ème jeudi, concours de tarot (4 €).
Rens. : salle de l'Avenir, av. de Maison Blanche.
Tél. 01 43 09 73 85 les mardis et jeudis de 14h à 18h ou auprès de Micheline Pongérard au 01 43 08 82 74 ou 06 32 11 06 60.

Club de l'Age d'Or
Animations tous les mercredis et vendredis de 14h30 à 17h30. Chorale les lundis après-midi de 14h30 à 16h30.
Rens. 10, Bd de la République.
Tél. 06 13 55 15 76.

Visite du musée des arts forains

Cette sortie proposée par le CCAS sera l'occasion d'apprécier l'une des plus belles collections de pièces foraines anciennes et d'objets issus du théâtre et du music-hall rassemblés par un comédien passionné d'antiquités. A ne pas manquer d'autant que le musée n'ouvre ses portes qu'à la demande ou lors des journées du patrimoine.
Le 12 juin à 14h30 aux pavillons de Bercy.
Inscriptions du 28 mai au 6 juin (14 €).

CCAS
Les 15 et 22 mai à 12h, **banquets des anciens** offerts par la municipalité aux retraités nocéens à partir de 65 ans (sur invitation à présenter). Salle Pagnol.
Le 29 mai, sortie cinéma.
Inscriptions le 28 (4 €).

Rens. : Maison des services publics, 20, rue P. et C. Thomoux.
Tél. 01 41 54 80 55 ou 80 56.
Inscriptions aux animations les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

CME : en visite à Maison Blanche

Le mercredi 27 mars, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont pu découvrir le site de l'ancien hôpital de Maison Blanche :
"Château", salle des fêtes, anciens pavillons d'hospitalisation vieux de plus de 100 ans, habillés de briques, bâtiments plus récents, allées arborées, espaces verts...
Dans **les bâtiments réservés aux tournages**, ils ont pu se promener dans les décors de la série "Le village français" : le bureau du directeur, son appartement, avec les meubles et décors des années 1940, la salle de classe. Ils se sont assis aux pupitres d'époque, avec les encriers en porcelaine. Au tableau se trouvaient écrites les paroles de la chanson *"Maréchal, nous voilà"* à la gloire du chef de l'Etat français que tous les enfants devaient connaître. L'un deux a joué *"Frère Jacques"* sur le guide-chant, sorte de piano miniature transportable, dont il faut actionner le soufflet avec la main gauche.
Puis ils se sont rendus vers **la future zone des commerces,** à proximité du château d'eau et de la chaufferie. Notre guide, **Jean Viennot,** a expliqué l'évolution des combustibles au fil des ans : tout d'abord *le charbon*, puis le fuel (dérivé du pétrole), lui aussi polluant et non renouvelable ; on est ensuite passé *au gaz*, à présent on prévoit d'utiliser la *géothermie*, qui évite toute pollution de l'air, puisqu'elle utilise l'eau chaude enfouie sous la terre et renouvelable (l'eau utilisée pour le chauffage retournera dans la terre pour se réchauffer).
Logiquement, ils se sont retrouvés **sur le site du forage** où un technicien leur a donné des explications et répondu à leurs questions. L'eau, entre 60 et 80°, se trouve à 2 000 m de profondeur.
Le 10 avril, le service des grands projets leur a projeté la vidéo présentant la proposition d'aménagement du quartier.

ETAT CIVIL

du 22 mars au 18 avril 2013

Naissances

Joseph MABONSO, Bilal AKALMOUS, Baptiste LUTON, Kayly MONTEIRO VARELA SOARES, Janah-Elisabeth TRAORE, Théo GAY, Lorenzo DEGOUL, Elie GASPARD, Abdramane TRAORE, Baptiste HUGUET, Norah LEGHIMA, Ebdullah FERRANTI, Youssouf DERGAL, Milyan NTONO NKOA, Manon VACHET-VALAZ, Nahid MOUSSA, Abd-Al-Qayyum COULIBALY, Adam BOURIMECH, Janush LATHEESAN, Adam DIOUF, Ivan RAULIN STEPIEN, Juliette SOUFFI KLIMMECK, Eden FOFANA, Danaé CHARLES, Jathursa MURUGAIAH, Malik KANÉ, Kelly LABEJOF, Sandro VALAT, Jade AMGHAR, Arthur PETRASCO, Yosrah KAMAL, Thomas ASSUMPÇAO, Ludivine MARTIN, Elae SID ROUHOU, Maëwenn BOZEC, Hallil OUSMANOU, Marie-Paula TOUFFOUÉ, Mohamed TOURÉ, Dimitri et Ivon MOMSIK, Beyhan AKBAYRAK, Amadou-Moctar LY.

Mariages

Bruno NASHIE et Armande THÉBO,
Christian SALTAREL et Janine MARIANI,
Hassan MERNISSI et Ilham JDAINI,
Dickens PAUL et Gerda MAXIS,
Michaël JOSEPH-ROSE et Elodie RÉGNA,
Adel KHAZRAOUI et Hana BATTOUR.

Décès

Raymonde BARQ (65 ans), Suzanne GÉNY épouse MARCHAND (88 ans), Yssouf BOUSRY (58 ans), Jacqueline PETIT (81 ans), Albert TISSERONT (92 ans), Soledad BELLAS FERNANDEZ veuve BÉDANT (82 ans), Abdellatif ALIOUAT (84 ans), Paulette FAUCHEUX veuve LE GOFF (85 ans), Fatima DELHOUM épouse SAÏD (33 ans), Suzanne JACQUEMIN (89 ans), Mohammed LACHEB (58 ans), Andrée COUSTIEX (90 ans), Denis GRAMFORT (59 ans), Mohammed BENYAHIA (82 ans), Carmèle SCOTTO di VETTIMO veuve NATALE (84 ans).

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans l'état-civil du mois dernier. A la rubrique décès, il s'agit de madame Francine IODICE (et non Iocide), décédée à l'île de Ré où elle séjournait souvent. Nos excuses à sa famille.

Les personnes ne souhaitant pas que leur nom ou celui de leurs enfants ou parents soit publié doivent le signaler au service de l'Etat-Civil.

Permanences

A l'hôtel de ville

Michel Pajon
Député
de la circonscription
lundi 27 mai
à partir de 18h30.

Régime social des indépendants
1er mardi du mois
de 14h à 18h
sur rendez-vous
au 01 43 15 43 44
ou au 01 43 15 43 47.

Aide à la création d'entreprise
EGEE
les mercredis de 14h à 17h
sur rendez-vous
au 01 43 08 66 55.

Consultations juridiques
Le mercredi et le jeudi
de 17h à 18h15.
Sur rendez-vous
au 01 43 08 96 96.

FNATH
4ème vendredi du mois
de 15h30 à 17h salle B04
sur rendez-vous
au 01 43 08 96 96

A la résidence Pierre Bérégovoy

France Alzheimer Seine-Saint-Denis
3ème mercredi du mois
de 14h30 à 16h30
Informations, soutien,
conseils personnalisés
1 avenue du Dauphiné
Correspondance :
17 Bd de l'Ouest
93340 Le Raincy
Tél. 01 43 01 09 66
01 43 32 35 20.

Au centre social Louise Michel

Ecrivain public
Les vendredis de 14h
à 17h45 sur rendez-vous.
19 place du Roussillon
Tél. 01 43 08 45 30.

Permanences juridiques du CIDFF
Mercredi de 14h à 17h
et vendredi de 10h à 13h
Sur rendez-vous
19 place du Roussillon
Tél. 01 43 08 45 30

A la Maison des associations

FNACA
Les samedis de 16h30 à 18h
10 bd de la République

Pharmacies de garde de jour

Mercredi 1er mai
Neuilly Plaisance, May
Rue des Renouillères
Tel. 01 43 00 35 34

Dimanche 5 mai
Neuilly Plaisance,
Grandemange
31 avenue Daniel Perdrigé
Tel. 01 43 00 51 58

Mercredi 8 mai
Villemomble, Aouimer
71 Grande Rue
Tel. 01 48 54 09 75

Jeudi 9 mai
Noisy-le-Grand, Lim
13 avenue Michel Goutier
Tel. 01 43 03 29 64

Dimanche 12 mai
Noisy-le-Grand, Koch
Centre commercial
Le Champy
Tél. 01 43 05 51 16

Dimanche 19 mai
Noisy-le-Grand,
Longatelli
7 av. Gabriel Péri
Tél. 01 43 03 34 81

Dimanche 26 mai
Noisy-le-Grand, Sechet
19 rue de la République
Tél. 01 49 32 16 00

Dimanche 2 juin
Neuilly-sur-Marne,
Fazily Abas
10 rue Paul et Camille
Thomoux
Tél. 01 43 08 16 49

Dimanche 9 juin
Neuilly Plaisance, Pham
32 av. du Maréchal Foch
Tél. 01 43 00 10 33

EXPOSITION
du 3 au 25 mai 2013

présentée par l'Association
François-Xavier Donzelot

Hôtel de Ville 1 place François Mitterrand
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le samedi de 9h à 12h - entrée libre
Renseignements : 01 43 08 96 96

1864-1913 cinquante ans pour le classement de

L'ÉGLISE SAINT-BAUDILE